

AVIS

Les femmes et la pauvreté dans la Chaudière-Appalaches

Dans le cadre des
Plans régionaux pour la solidarité et l'inclusion sociale
(PAGSIS)

Par :

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches



2012

Table des matières

Préambule	3
La région de la Chaudière-Appalaches	3
La pauvreté a un genre	4
Les impacts sur la santé	5
Le coût de la maternité.....	5
Vieillir au féminin et seule	6
L'éducation	6
Le logement.....	7
Le transport.....	7
Les hauts et les bas d'un grand territoire.....	8
Recommandations	9
Conclusion	11
Références	12
Analyse différenciée selon les sexes.....	13

Liste des tableaux

Tableau 1	
La situation économique précaire des femmes	4
Tableau 2	
Variations des indicateurs socioéconomiques selon les MRC	8

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches est un organisme régional qui favorise la réflexion, la concertation, la circulation de l'information et l'action sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. De plus, il s'inscrit comme le seul interlocuteur politique régional afin d'assurer des interventions efficaces et concertées en matière de condition féminine. En ce sens, le Réseau vous interpelle aujourd'hui dans le processus d'élaboration du Plan régional pour la solidarité et l'inclusion sociale afin de vous faire connaître la réalité d'une clientèle vulnérable et à risque de pauvreté, celle des femmes.

Préambule

Au fil du temps, malgré l'évolution de notre société au regard du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, et malgré la transformation de l'économie, le risque d'être pauvre a toujours été, et demeure, plus élevé chez les femmes. En dépit d'une participation accrue au marché du travail, les femmes continuent de gagner un revenu inférieur à celui des hommes, peu importe l'âge. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, reconnaît ce fait et indique : « On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté »¹. En Chaudière-Appalaches, ce risque est encore plus élevé pour certains groupes de femmes notamment les mères de famille monoparentale, les aînées qui vivent seules, les femmes handicapées, les travailleuses moins instruites ou les salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques.

La pauvreté des femmes s'explique du fait qu'elles effectuent une grande part du travail non rémunéré, le travail invisible, qu'elles travaillent dans des secteurs d'activités moins bien rémunérés et que leur statut d'emploi est souvent précaire. De plus, pour un nombre important de femmes, la vie active sur le marché du travail est entrecoupée par la maternité, l'éducation des enfants et les soins aux proches. Les champs de compétence dans lesquels les femmes sont majoritaires, par exemple le secteur des services, demeurent souvent moins valorisés sur le plan de la rémunération que ceux des secteurs d'activité où la main-d'œuvre est en majorité masculine.

C'est en comprenant l'origine des résultats énoncés dans cet avis que nous pouvons, en termes de partenaires, cibler des actions précises pour faire reculer la pauvreté chez les clientèles les plus vulnérables.

La région de la Chaudière-Appalaches

En résumé, la région de la Chaudière-Appalaches a été créée en août 1989 et compte actuellement 136 municipalités. Elle est composée de 9 MRC, les Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, les Etchemins, l'Islet, Lotbinière, Montmagny, la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et d'un territoire équivalent, la ville de Lévis.

En 2006, la région compte un peu plus de femmes que d'hommes soit, 194 015 pour les premières et 193 295 pour les seconds¹¹. Lévis étant la pierre angulaire de la démographie dans la Chaudière-Appalaches.

La pauvreté a un genre

En Chaudière-Appalaches, comme partout au Québec, la situation économique des femmes est nettement inférieure à celle des hommes. L'analyse de facteurs socioéconomiques révèle cet état de fait et en voici quelques exemples^{3,4} :

- Le revenu moyen total des femmes de la Chaudière-Appalaches s'élevait à 23 600 \$ (comparativement à 26 300 \$ pour l'ensemble des Québécoises) ce qui représente 67 % du revenu moyen total des hommes.
- Plus de femmes que d'hommes dans la région vivent sous le seuil de faible revenu, et ce, pour toutes les catégories d'âge. C'est chez les personnes de 55 à 64 ans (12 % de femmes et 10 % d'hommes) que l'on repère le plus grand nombre de personnes dans cette situation.
- Les femmes, mises à part celles qui détiennent un grade universitaire, ont des taux d'emploi et d'activité inférieurs à ceux des hommes.
- Près de trois femmes sur quatre travaillent à temps plein, c'est le cas de neuf hommes sur dix.
- Les femmes de la région ont un taux de syndicalisation légèrement inférieur à celui de l'ensemble des Québécoises. Par contre, les hommes dans Chaudière-Appalaches ont un taux de syndicalisation supérieur à celui des hommes de l'ensemble du Québec (46 % comparativement à 42 %).
- Les ghettos d'emplois féminins observés dans l'ensemble du Québec se retrouvent aussi dans la région et les trois emplois les plus fréquemment occupés par les femmes sont identiques. Il s'agit des secrétaires (sauf juridique et médicale), des vendeuses dans le commerce de détail et des caissières.
- Près de trois entreprises de travailleuses autonomes de la région sur dix sont enregistrées soit 29 %, c'est le cas de 42 % des entreprises de travailleurs autonomes. De plus, près d'un tiers des entreprises des travailleuses autonomes ont du personnel, là encore, ce taux est nettement inférieur à celui de leurs homologues masculins (48 %).

Tableau 1
La situation économique précaire des femmes

Facteurs	Femmes	Hommes
Revenu ³		
moyen total	23 634 \$	35 433 \$
moyen d'emploi	23 495 \$	34 232 \$
Vivant sous le seuil de faible revenu	7,6 %	6,3 %
Dépendance aux transferts gouvernementaux (par tranche de 100 \$)	34 \$	17 \$
Emploi ³		
travail à temps plein	74 %	90 %
travail à temps partiel	17 %	7 %
salaire minimum	5,8 %	3,5 %
Chef de famille monoparentale ³		
avec enfants de 6 ans ou moins	81 %	19 %
avec enfants de 24 ans ou moins	72 %	28 %
Aidantes ou aidants naturels ⁵	80 %	20 %

Les impacts sur la santé

Les femmes de milieux défavorisés ont plus de problèmes de santé physique et psychologique que les autres. Leur espérance de vie est moins bonne, elles connaissent un vieillissement précoce, elles consomment plus de médicaments d'ordonnance et présentent un niveau de détresse psychologique plus élevé. Sans surprise, cette détresse s'accroît pour les mères de famille monoparentale⁶. Les problèmes de santé mentale sont en émergence : le manque d'accès aux médecins de famille ou à des soins de santé pour celles qui vivent dans les régions plus éloignées et le poids des préjugés véhiculés dans la société sont des facteurs aggravants. Beaucoup de femmes sont mal diagnostiquées ou ne reçoivent pas une médication adéquate.

En Chaudière-Appalaches, les femmes sont aussi touchées par l'insécurité alimentaire. En 2006, 15 % des femmes (comparativement à 9,6 % des hommes) de 12 ans et plus vivaient dans un ménage touché par cette problématique⁷. Cela se traduit par la peur de manquer de nourriture, le manque effectif de nourriture ou encore par une qualité et une variété de l'alimentation limitées en raison d'un manque d'argent. Le taux des femmes de 12 ans et plus ayant manqué de nourriture s'élevait à 4,9 %. Par ailleurs, les milieux défavorisés ne bénéficient pas toujours d'une offre alimentaire de qualité, diversifiée et accessible. Outre le manque de ressources financières, l'accès aux épiceries, aux banques alimentaires ou aux services de cuisines collectives apparaît difficile dans les secteurs non desservis par le transport en commun. Il importe donc de s'assurer que les organismes d'aide dans ce domaine soient soutenus dans la promotion de leur service et dans leurs activités.

La violence conjugale peut être un facteur de pauvreté. Effectivement, les femmes victimes de violence conjugale sont souvent dépendantes financièrement de leur conjoint. Cette violence installe une dynamique qui maintient la femme dans une forme d'impuissance et plus longtemps dure ce genre de relation, plus la femme s'engouffre dans la pauvreté. La femme peut aussi demeurer avec le conjoint violent pour conserver une source de revenu.

Le coût de la maternité

Il faut ajouter l'effort financier que représente la maternité pour les femmes. Elles arrêtent, momentanément, pour la majorité, de travailler et souvent ce sont elles qui, par la suite, travailleront à temps partiel pour mieux concilier travail et famille. Quand le couple fait le choix qu'un des deux conjoints réduira son temps de travail, c'est la plupart du temps la mère qui le fera, entre autres parce que la perte de revenu sera moindre. L'accès à des promotions ou à des postes de gestionnaires se trouve par le fait même limité. Conséquemment, pour un bon nombre de mères, l'impact financier se fera sentir jusqu'à la retraite et au-delà.

Au Québec, les écarts de revenu moyen d'emploi entre les femmes et les hommes se creusent en présence d'enfants⁸. En 2006, la proportion du revenu d'emploi des femmes gagnant un revenu, par rapport à celui des hommes, est de 81,7 % pour les personnes seules, de 80,5 % pour les couples sans enfant, de 62,3 % pour les couples avec enfant et de 68,7 % pour les familles monoparentales.

Aussi, comme ailleurs au Québec, la monoparentalité se vit au féminin dans la région de la Chaudière-Appalaches alors que 74 % des familles monoparentales ont une mère comme chef de famille. Ce taux grimpe à 81 % lorsque les familles comptent des enfants de 6 ans et moins³. Plus de la moitié de ces mères vivent dans la pauvreté.

Enfin, en 2006, le revenu moyen d'emploi des mères seules reste très inférieur à celui de la population féminine de 16 ans ou plus (22 087 \$ par rapport à 26 275 \$)⁴.

Vieillir au féminin et seule

La population de la région vieillit au féminin. En effet, les femmes représentent 60 % de la population âgée de 80 à 84 ans, 64 % de la population de 85 à 89 ans et 73 % de la population de 90 ans et plus³.

Considérant le fait que les personnes seules vivent le plus fréquemment sous les seuils de faible revenu, la situation des femmes est préoccupante puisque le taux de femmes vivant seules est toujours plus élevé que celui des hommes, peu importe l'âge, mais de façon plus significative pour la population âgée de 65 ans et plus (38 % des femmes comparativement à 18 % des hommes)².

L'éducation, un **LEVIER** important pour lutter contre la pauvreté

Bien que les formations disponibles dans notre région sont variées et accessibles, les filles et les femmes continuent de se diriger vers des formations qui ne sont pas en adéquation avec les besoins du marché. En effet, les emplois les plus rémunérés et valorisant se retrouvent davantage vers les secteurs considérés comme traditionnellement masculins alors que les filles se dirigent toujours vers des secteurs d'emplois féminins où il y a plus d'emplois à temps partiel et moins recherché, ce qui les place souvent dans des situations de précarité financière.

Comme c'est le cas partout au Québec, les jeunes femmes de la région sont plus scolarisées que leurs aînées et elles sont plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir réussi des études universitaires. Toutefois, les femmes de Chaudière-Appalaches demeurent moins scolarisées que celles du Québec. En outre, depuis 2002, la région connaît une baisse du taux de décrochage au secondaire chez les garçons, mais une hausse constante de celui des filles³.

Les causes du décrochage scolaire et les conséquences ne sont pas les mêmes chez les filles et chez les garçons, ce qui implique que l'intervention auprès de ces deux groupes doit se faire en adéquation avec leur réalité respective. Le décrochage scolaire est une problématique multidimensionnelle, toutefois l'origine sociale demeure le premier facteur agissant sur la réussite ou l'échec scolaire. Plusieurs études montrent en ce sens que les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés sont les plus susceptibles de décrocher ou d'abandonner leurs études secondaires⁹.

Les difficultés anticipées au regard d'un retour aux études

Lorsque les femmes sont déjà fragilisées économiquement parlant, les obstacles sont nombreux pour l'accès à la formation. En plus du manque de ressources financières pour celles qui détiennent un emploi précaire, ou d'accès à un transport, l'une des premières raisons invoquées par des décrocheuses ayant des enfants est l'articulation famille-études. En effet, nombre d'entre elles appréhendent la conciliation des deux sphères d'activité, car elles sont les principales responsables de l'organisation familiale, des soins aux enfants et des tâches domestiques. Les femmes vivant en couple rappellent la division sexuelle du travail qui caractérise leur mode de vie et l'organisation du quotidien. Cette division semble un enjeu majeur dans leur décision et dans leur motivation à effectuer un retour aux études.

Le logement

Le coût du logement s'avère la dépense principale des ménages à faible revenu. En outre, comme il s'agit d'une dépense incompressible, une hausse plus rapide du coût de l'électricité, du chauffage et du loyer ou de l'hypothèque que du revenu entraîne une réduction de la marge de manœuvre pour se nourrir et se vêtir. C'est un signe de précarité qui touche une grande proportion de personnes seules et de familles monoparentales, par conséquent, davantage de femmes que d'hommes⁴.

Beaucoup de femmes à faible revenu habitent des logements en piètre état, parfois insalubres, mais qui sont les seuls accessibles pour leur portefeuille. Le manque d'accès à un logement décent, à prix abordable maintient incontestablement les femmes et leur famille dans une situation de pauvreté. Il faudrait avoir suffisamment de logements correspondant aux besoins et aux revenus des femmes afin d'enrayer les listes d'attente pour les logements sociaux, les HLM et les appartements supervisés.

Par ailleurs, la lourdeur des programmes de subvention ou de financement pour les logements est un frein pour plusieurs. Une attention particulière devrait être apportée lorsque la clientèle visée est démunie.

La Chaudière-Appalaches en quelques chiffres³ :

- 47 % des femmes qui vivent seules et 27 % qui sont de familles monoparentales versent plus de 25 % de leur revenu au coût du logement;
- 13 % des femmes qui vivent seules et 6 % qui sont de familles monoparentales y consacrent plus de la moitié.
- Sont en attente d'un logement social :
 - 284 femmes âgées de 65 ans et moins et vivants seules;
 - 64 femmes âgées de 65 ans et plus et vivants seules;
 - 113 familles monoparentales.

Les besoins sont grandissants pour les logements avec services pour des clientèles ayant des problématiques particulières telles que les dépendances, les troubles d'adaptation sociale, les déficiences physique et intellectuelle et les problèmes de santé physique et mentale¹⁰.

Le transport

Un des principaux facteurs aggravant la situation des personnes pauvres est le manque d'accès à tous les services mis en place pour les aider. Aucun plan d'action ne verra ses objectifs atteints si la clientèle ciblée ne peut avoir accès aux initiatives entreprises.

Le besoin de bonifier l'offre de service des transports collectifs ou adaptés est bien connu dans les milieux ruraux de notre territoire. Il apparaît clairement que le manque d'accessibilité à un transport rend plus difficile, voire impossible la participation des femmes aux activités offertes par les organismes communautaires ou à toutes les formes d'aide qui ont été mises en place – ou qui le seront – afin de favoriser l'inclusion sociale et de lutter adéquatement contre la pauvreté. Ces activités permettent l'intégration sociale, le développement personnel, la recherche d'emploi, l'aide psychologique, etc.

L'accès au transport est un élément clé pour briser l'isolement, pour accéder à un emploi ou à une formation.

Les hauts et les bas d'un grand territoire

Il y a une disparité entre les MRC les plus favorisées et les moins favorisées. Les données régionales doivent être ventilées afin de concentrer les efforts aux bons endroits. Les problèmes ne sont pas universels, les solutions ne peuvent l'être non plus. Par exemple, pour l'ensemble de la région, le nombre de familles bénéficiaires de la solidarité sociale a diminué de près de 10 %, toutefois, il a augmenté de 22 % dans Lotbinière et de 20 % dans la Nouvelle-Beauce. Ces écarts d'environ 30 % doivent absolument être pris en compte. Les MRC les moins favorisées étant les Appalaches, Beauce-Sartigan, les Etchemins, l'Islet et Montmagny¹¹.

Tableau 2
Variations des indicateurs socioéconomiques selon les MRC

Indicateurs sociaux économiques Femmes seulement	Région Chaudière-Appalaches	MRC	Résultats	Écart par rapport à la région
Variation entre 2007 et 2009 des bénéficiaires de l'aide sociale ¹¹				
Femmes	-8,1 %	Etchemins	+3 %	11,1 %
Familles monoparentales	-9,1 %	Lotbinière	+12 %	21,1 %
Variation entre 2007 et 2009 des bénéficiaires de la solidarité sociale ¹¹				
Femmes	-1 %	Robert-Cliche	+9,1 %	10,1 %
Familles monoparentales	-9,8 %	Lotbinière	+22,2 %	32 %
		Nouvelle-Beauce	+20 %	29,8 %
Revenu moyen d'emploi ¹²				
Femmes	23 495 \$	Lévis	27 977 \$	+4 482 \$
		Etchemins	18 306 \$	-5 189 \$
		Islet	18 798 \$	-4 697 \$
Seuil de faible revenu ¹²				
Femmes	7,6 %	Lévis	10 %	+2,4 %
Familles monoparentales	18 %	Appalaches	25 %	+7 %
Taux d'activité ¹¹	60,9 %	Islet	50,1 %	-10,8 %
Taux d'emploi ¹¹	58,4 5	Islet	46 %	-12,4 %
Taux de chômage ¹¹	4 %	Islet	8,3 %	+4,3 %
		Montmagny	6,9 %	+2,9 %
Éducation ⁴				
Sans diplôme	28 %	Islet	38 %	+10 %
		Etchemins	38 %	+10 %
		Montmagny	37 %	+9 %

Recommandations

Dans ce contexte, le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches recommande à la Conférence régionale des élus et à l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de :

1. Favoriser la consultation et la participation des groupes plus à risque de vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté dans l'élaboration du plan d'action, par exemple : les femmes;
2. Assurer la présence d'une personne responsable de l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (voir annexe I) à l'intérieur de toutes les phases du plan d'action;
3. Améliorer l'accès au transport en commun, le transport gratuit, adapté et à tarif réduit pour la clientèle démunie particulièrement dans les zones rurales;
4. Revoir le système d'offre de places en garderie subventionnée pour Chaudière-Appalaches afin qu'il y ait une meilleure distribution des places en fonction du revenu familial;
5. Favoriser l'émergence de services de garde dans les entreprises pour en faciliter l'accès aux travailleuses;
6. Veiller à éliminer les listes d'attente pour un logement subventionné :
 - Créer d'autres logements à prix abordable par la réfection de vieux immeubles et la construction de nouveaux immeubles.
 - Favoriser la construction de logements à prix modique en fonction des lieux à forte concentration d'emploi.
 - Accorder des subventions afin d'adapter le montant du loyer en fonction du revenu pour rendre abordables les logements existants et maintenir le loyer au niveau du marché ou en deçà.
 - S'assurer que le programme gouvernemental Allocation-logement révise et indexe annuellement par la suite, ses critères d'admissibilité (Revenu maximal annuel et loyer maximal de base).
7. Améliorer la santé des femmes :
 - Faciliter et simplifier les structures en santé pour un accès plus rapide à une aide psychosociale et à des services pour diminuer les problèmes de santé.
 - Avoir une approche globale de la santé des femmes pour travailler sur tous les déterminants sociaux.
 - Promouvoir, valoriser et publiciser les ressources communautaires de notre région qui travaillent auprès des femmes.
8. Intensifier le soutien aux personnes et aux familles afin d'assurer une sécurité alimentaire :
 - Améliorer les services de dépannage alimentaire en bonifiant et en consolidant ceux déjà en place. Supporter également une meilleure promotion de ceux-ci.
 - Assurer un service de transport pour permettre à la clientèle démunie d'avoir accès à ces services.
 - Mettre en place un service d'achats regroupés pour l'ensemble de ces organismes sur le territoire auprès des grossistes en alimentation.

9. Favoriser une meilleure conciliation travail-famille-étude et même famille-étude pour les femmes les plus éloignées du marché du travail :
 - Verser une aide financière pour les frais de scolarité, de garde et de transport.
 - Promouvoir et supporter la formation qualifiante ou stage rémunéré en entreprise.
 - Offrir un plus grand support-conseil en orientation aux femmes pour les aider à choisir une profession favorisant davantage l'indépendance économique.
10. Améliorer l'employabilité des femmes, notamment les femmes peu scolarisées, en prenant des mesures qui tiennent expressément compte de leurs contraintes et de leur potentialité.
11. Reconnaître le travail non rémunéré (invisible) comme un apport actif pour la société :
 - Inciter les employeurs à mettre en place des programmes d'aménagement du temps de travail afin de supporter leurs employées et employés à concilier leurs responsabilités familiales (enfants et proches) et professionnelles.
 - Reconnaître le rôle d'aidante et d'aidant au sein de la famille dans le plan d'action.
 - S'assurer que les gouvernements établissent des politiques, des lois et des programmes à cet égard.
12. Veiller à la refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus.

Conclusion

Malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti, de recevoir moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

L'écart salarial est, en grande partie, le reflet de la position des hommes et des femmes sur le marché du travail. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et interrompent plus souvent leur carrière, ce qui entraîne des conséquences négatives sur le plan du salaire. Les femmes sont encore sous-représentées dans les fonctions de cadres et les fonctions supérieures, et éprouvent encore toujours de plus grandes difficultés que les hommes à obtenir des promotions. Elles travaillent beaucoup plus souvent dans des secteurs et des fonctions à bas salaires. Enfin, le fait que les femmes consacrent plus de temps à la famille, aux enfants, aux personnes âgées ainsi qu'aux travaux ménagers sans paie ni salaire influence leur manière d'envisager leur carrière.

Force est de constater que les dynamiques complexes des rapports de sexe continuent toujours d'influencer la vie des femmes et des hommes et produisent toujours des situations d'inégalités. À la lumière de ces informations, nous souhaitons pouvoir jeter un regard éclairé sur les besoins spécifiques des femmes afin d'optimiser les actions de lutte contre la pauvreté de manière à la faire reculer significativement.

Nous espérons, que les précisions apportées par cet avis aideront l'Alliance à atteindre ses objectifs de développer une concertation avec les organismes régionaux, d'établir une vision commune quant aux efforts à déployer à l'échelle locale et régionale et de favoriser la mise en place de projets qui visent à lutter activement contre la pauvreté et l'exclusion sociale en lien avec les besoins particuliers des femmes et des spécificités propres aux résidentes des différentes MRC de la belle région de la Chaudière-Appalaches.

Références

1. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006
2. *Données de Statistique Canada* compilées par l'Institut de la Statistique du Québec, Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (en ligne)
3. *Portrait socioéconomique régional (statistiques) de la région Chaudière-Appalaches (région 12). Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)*. Annabelle Seery, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 2011
4. *Portrait statistique. Où en sommes-nous dans la Chaudière-Appalaches*, Conseil du statut de la femme, 2010
5. *Famille et soins aux personnes âgées, enjeux, défis et stratégies*. Ducharme, Francine, Beauchemin, Chenelière, Éducation, 2006
6. *Grille thématique, Femmes, santé et pauvreté*. Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, 2000
7. *Portrait de santé de la région de la Capitale-Nationale. Les statistiques*. Rapport du directeur de santé publique, 2008
8. *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, faits saillants*. Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010
9. *Les conséquences du décrochage scolaire chez les filles, une étude exploratoire*. La Fédération autonome de l'enseignement, en collaboration avec Relais-femmes, mars 2012
10. *L'entente spécifique en HLM*. Rapport d'évaluation final produit par le service en surveillance, recherche, évaluation et Infocentre de la Direction de santé publique et de l'évaluation. Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2011
11. *Portrait socioéconomique de la Chaudière-Appalaches en matière de solidarité et d'inclusion*. Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, 2011
12. *Recensement 2006*, Statistique Canada. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008
13. *Analyse différenciée selon les sexes dans les plans d'action régionaux liés aux Alliances pour la solidarité*. À l'intention des conférences régionales des élus, de la ville de Montréal et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2011

ANNEXE I

Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS)¹³ s'applique sur une démarche lorsque des femmes et des hommes sont concernés par une politique, un programme ou un projet, directement ou indirectement, ou lorsque des enjeux d'égalité et équité entre les sexes se posent.

On peut définir l'ADS comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'une politique, d'un programme ou d'un projet. L'ADS introduit une vision plus claire de la population en tenant compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes.

L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet soit la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'ADS favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et son utilisation dans le plan d'action régional sollicite :

- l'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes autres statistiques, ventilée selon les sexes, des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- l'analyse de ces données conformément aux réalités, besoins propres aux femmes et aux hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence et enfin des causes de ces écarts;
- la planification en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégagent de l'analyse;
- la mise en œuvre afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- le suivi et l'évaluation afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes et effectuer les corrections si nécessaire.



La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale stipule que les actions envisagées dans ce cadre doivent, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une **A**nalyse **D**ifférenciée selon les **S**exes.